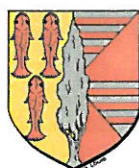


| | |
|---------------------|--------|
| Membres en exercice | 15 |
| Membres présents | 13 |
| Pouvoir(s) | 1 |
| Votants | 13 + 1 |



Le 22 septembre 2016, à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 19 septembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Vincent BOISSON, Nicolas CELLIER, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Brigitte GRIMAUD, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON.

Excusés : Roger DUBOIS, Jean Charles GUIADEUR.

Secrétaire de séance : Annie BARADEAU.

Jean-Charles GUIADEUR a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2016, le Conseil municipal :

- **arrête** le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de L'Orbrie ; **dresse le bilan** de la concertation mise en œuvre en application code de l'urbanisme ; **charge** Madame le Maire de poursuivre la procédure légale ayant pour but l'approbation du PLU ;
- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 6 route de Puy Chabot, section C numéro 981, d'une contenance de 1277 m² ;
- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 8 ruelle des Ecoliers, section C numéro 294, d'une contenance de 40 m² ;
- concernant le marché de restructuration de l'école du Parc, **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 du lot n°1 (gros-œuvre) pour un montant de **3 435,40 euros HT** correspondant à des réparations de pierres; **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 du lot n°4 (charpente bois, menuiseries extérieures et intérieures) pour un montant de **1 595,22 euros HT** correspondant à diverses adaptations de chantier ;
La finition du revêtement clair de la cour sera revue pendant les vacances d'automne.
Les plantations dans les massifs seront effectuées à l'automne.
Les radiateurs électriques des locaux scolaires seront remplacés pendant les vacances d'automne.
- **accepte** de renouveler le bail commercial entre la Commune de L'Orbrie et Madame Marie-Luce FLAVIEN pour exploiter le salon de coiffure ; **autorise** Madame le Maire à signer le contrat à compter du 1^{er} octobre 2016 pour une nouvelle durée de 9 ans ; **décide de maintenir** le montant du loyer à 400 euros HT / 480 euros TTC révisable annuellement ; **confie** la rédaction de l'acte à l'office notarial de Fontenay-le-Comte ; **dit** que les frais d'acte sont à la charge du preneur ;
- **accepte** de régulariser la situation statutaire, comme agent pluri-communal, de l'agent affecté à la bibliothèque et à la mairie, en créant un poste d'adjoint administratif à raison de 18 heures par semaine et un poste d'adjoint du patrimoine à raison de 12 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2017 et en supprimant le poste d'adjoint du patrimoine à 30 heures par semaine; **autorise** Madame le Maire à prendre les arrêtés de nomination le moment venu, après avis des instances paritaires ;
- **adopte** le compte d'affermage 2015 de l'assainissement collectif présenté par Saur ; **décide de procéder** à la décision modificative n°2-2016 du budget assainissement afin de comptabiliser les écritures ;

- **maintient** les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2017:

Part fixe annuelle : 40,00 € HT / logement

Part proportionnelle : 0,82 € HT / m³

Usagers mixtes (service public et puits) forfait de 25 m³ par an et par personne habitant dans le logement

- **prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée Eau au titre de l'année 2015, qui, conformément à la législation, sera mis à la disposition du public ;
- **accepte** de verser une contribution financière de 423 euros à l'OGEC Saint-Trinité de Fontenay-le-Comte pour la scolarisation en classe d'ULIS d'une élève ayant son domicile dans la commune, au titre de l'année scolaire 2015-2016 ; **procède** à la décision modificative n°1-2016 du budget communal pour inscrire cette dépense ; **autorise** Madame le Maire à effectuer le versement ;
- **accepte** la proposition de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte résultant de la délibération du conseil communautaire du 12 septembre 2016 ;
- **donne un avis favorable** sur la répartition du nombre des conseillers communautaires de la Communauté de communes par commune à compter du 1^{er} janvier 2017 selon les modalités suivantes :

| Communes | Après fusion | Communes | Après fusion |
|---------------------------|--------------|----------------------------|--------------|
| Fontenay-le-Comte | 20 | Montreuil | 1 |
| Doix-Fontaines | 2 | Bourneau | 1 |
| Saint-Michel-le-Cloucq | 2 | Petosse | 1 |
| Longèves | 2 | Pouillé | 1 |
| Mouzeuil-Saint-Martin | 1 | Le Poiré-sur-Velluire | 1 |
| Foussais-Payré | 1 | Auzay | 1 |
| Pissotte | 1 | Velluire | 1 |
| Le Langon | 1 | Marsais-Sainte-Radegonde | 1 |
| Mervent | 1 | Saint-Cyr-des-Gâts | 1 |
| Sérigné | 1 | Saint-Valérien | 1 |
| L'Hermenault | 1 | Chaix | 1 |
| Vouvant | 1 | Saint-Laurent-de-la-Salle | 1 |
| L'Orbrie | 1 | Saint-Martin-des-Fontaines | 1 |
| Saint-Martin-de-Fraigneau | 1 | TOTAL | 49 |

- **décide** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties pour une durée de 5 ans, les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie ; **fixe** le taux de l'exonération à 50% ; **charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- **décide** d'augmenter le temps de travail de l'agent d'animation non-titulaire affecté au restaurant scolaire, à la garderie périscolaire et aux nouvelles activités périscolaires de 26 heures à 27 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2016 ; ce temps de travail est annualisé ; **autorise** Madame le Maire à conclure l'avenant au contrat à durée indéterminée correspondant ;
- **approuve** le remplacement des sols souples dans la classe des GS-CE1 et dans le hall d'accueil de l'école publique du Parc ; **accepte** à cet effet la proposition de l'entreprise CALANDREAU de Chantonay pour un montant de 5 136,37 euros HT / 6 163,64 euros TTC ; **autorise** Madame le Maire à signer le devis et à engager les travaux ;
- **accepte** la proposition de Madame Marion DUPRÉ d'un montant de 300 euros HT pour animer 8 séances d'éveil musical à l'école publique du Parc ; **autorise** Madame le Maire à signer le devis.

QUESTIONS DIVERSES

Contrat communal d'urbanisme travaux

Le Conseil départemental a attribué une subvention de 111 647 euros (représentant 40 % de la dépense HT) à la commune pour les projets d'espace périscolaire, aménagement du centre bourg et rénovation thermique du café-restaurant.

Mise à disposition de la salle « Pierre Epron »

A ce jour, deux associations se partagent le local :

- l'atelier photographique « Dans l'image » le mercredi ;
- l'association les Pitchouns le jeudi matin.

Nouvelles associations

- une chorale s'est constituée sous la direction de Marion DUPRÉ, professeure de musique. Le premier cours a eu lieu le 20 septembre à la salle annexe. Madame DUPRÉ assurera l'animation du repas du Nouvel an organisé par le CCAS en 2017.
- l'association « the brother's trial » a été créé par David CHARPENTIER et propose des démonstrations de franchissement d'obstacles et d'équilibre à vélo.

Dates à retenir :

- l'élection du conseil municipal des enfants se déroulera le samedi 8 octobre.
- dans le cadre de la Quinzaine bleue, le CCAS reconduit l'animation «Deux pas de danse » avec la participation des élèves de l'école du Parc et de l'Association Fontenaisienne de la Retraite Sportive. Cette manifestation se déroulera le mardi 4 octobre à partir de 14h30 à la salle polyvalente et sera suivie d'un goûter.
- le dîner dansant de la société de tir aura lieu le samedi 29 octobre à partir de 19h30 à la salle polyvalente. Inscriptions avant le 15 octobre.

A L'Orbrie, le 30 septembre 2016

Le Maire,
Noëlla LUCAS

